

## Le suffrage ...

*Nous avons reçu de notre collaborateur Fernand Pelloutier la lettre suivante, que nous nous empressons de reproduire pour dissiper le malentendu qui s'était produit entre nous au sujet de son article: «Les Réformes partielles».*

Chers camarades,

La lecture de votre note sur les «Réformes partielles» m'avait causé une crainte: celle que mon article me fit considérer comme partisan d'un système quelconque de législation. Une seconde lecture m'a rassuré, et, d'un mot, je vais dissiper toute équivoque. «*J'ai, dites-vous, exprimé l'avis que le suffrage universel n'est mauvais que par ses résultats, et, par suite, lui ai reconnu la possibilité, au moyen d'une bonne éducation des électeurs, de produire d'heureux effets*».

Je vous félicite, mes chers camarades, de respecter assez la liberté de vos collaborateurs pour insérer des articles exprimant une pareille opinion. Mais, par bonheur, ce n'est pas du mien qu'il s'agit. Loin de proclamer le suffrage mauvais uniquement parce que ses résultats sont détestables, j'ai dit que l'argument serait de piètre valeur qui ne condamnerait le suffrage que parce qu'il a des effets condamnables. Et tout mon article a tendu à le condamner avec des arguments plus solides.

Or, ces arguments ont été de deux sortes: pour ce qui regarde le temps présent, les hommes appelés à se servir du suffrage fussent-ils idéalement aptes à en user avec intelligence que les conditions économiques où nous vivons déjoueraient tous leurs efforts. Pour le temps futur, c'est-à-dire dans l'hypothèse où les conditions économiques elles-mêmes permettraient un exercice intelligent du suffrage, le suffrage deviendrait ipso facto absolument inutile, puisque facultés humaines et conditions sociales s'accorderaient pour donner à l'homme le moyen de faire ses affaires lui-même.

Donc, mauvais ou inutile: tel est, à mon sens, le suffrage. Et mon article le dit expressément. Ne sommes-nous pas d'accord? Il me serait agréable, mes chers camarades, qu'on ne me croie pas, si peu que ce soit, imbu du principe d'autorité ni partisan le moins du monde de n'importe quelle forme de suffrage. Je serais surtout inexcusable, moi qui vois de près ce que peuvent faire les groupements librement constitués et librement dissous.

Un mot encore. J'ai très bien pris garde que le fait de déléguer à quelqu'un le pouvoir de légiférer constitue une aliénation de la liberté. Mais, étant mêlé au mouvement social, je sais le peu de valeur qu'ont ces arguments philosophiques sur l'esprit public. Moi qui vis avec le peuple et qui crois la révolution prochaine, je crois nécessaire de combattre le suffrage, c'est-à-dire la délégation de l'autorité personnelle, avec des arguments plus terre à terre, mais qui touchent plus fortement. J'estime que, pour aller vite, il vaut mieux parler d'abord au ventre de l'homme qu'à son cœur. Qu'il s'affranchisse d'abord par l'empire des besoins matériels, ce sera un progrès immense. Il aura toujours le temps ensuite d'épurer, d'élever cet affranchissement. Détruire, prendre son lot: c'est là son œuvre la plus pressante; le reste viendra comme par surcroît.

Cordialement,

**Fernand PELLOUTIER**